



## Sport des immigrés

Les étrangers sont admis dans les associations sportives luxembourgeoises, mais en nombre limité.

C'est ainsi qu'en football on n'admet que 3 étrangers par équipe. Ces clauses restrictives ont été introduites pour éviter que dans des compétitions officielles les équipes ne soient gonflées d'étrangers auxquels il est fait spécifiquement appel et qui pratiquent un semi-professionnalisme camouflé. Même si ces clauses n'ont pas été introduites pour écarter les étrangers se trouvant normalement au pays et qui pratiquent le sport à titre de loisir elles ont quand même produit ce résultat.

### Ré-action des immigrés.

Dans le domaine du football de nombreuses associations italiennes, portugaises, yougoslaves, espagnoles et cap-verdiennes se sont constituées. Du côté portugais une trentaine d'équipes se sont regroupées en fédération avec championnat, cours d'arbitres etc. On peut estimer à 60 au moins le nombre d'équipes de football immigrées au Luxembourg.

Ces associations ne peuvent qu'exceptionnellement comme à Ettelbruck compter avec le concours des pouvoirs publics. Elles doivent recourir à des terrains

de fortune, parce qu'ils n'ont pas accès aux terrains officiels. Ces terrains officiels (lieu de promenade privilégié des hommes politiques) appartiennent presque tous aux communes qui les entretiennent aussi. Néanmoins l'administration communale n'a aucun droit sur ces terrains: l'accès est soumis aux règlements de la seule Fédération de Football (F.L.F.).

Comme les communes se laissent faire de cette façon on pourrait s'imaginer qu'en même temps elles mettent d'autres installations à la disposition des équipes immigrées. Or il n'en est pas question, excepté à Ettelbruck où les 2 équipes peuvent utiliser l'ancien terrain de football.

Faut-il s'étonner de pareille réaction:

*Ich bin der Meinung ...*

*... daß die Escher Gemeindeverantwortlichen während ihrer Beratungen zu Anfang der Woche zu Recht davon sprachen, daß man die Gastarbeiter und ihre Angehörigen mehr in unsere Gesellschaft integrieren müsse. Und davon absahen, auf dem von italienischen und portugiesischen Immigranten benutzten Gelände „In Sommet“ Toiletten anzulegen, wie sie von diesem und jenem aus Hygiene-*

*gründen hier gewünscht werden.*

*Dieser Beschluß richtet sich nicht gegen die zahlreichen Sport- und Freizeitferventen aus dem Gastarbeiterkreis. Deren Wirken wurde gebührend gewürdigt. Unterstrichen wurde allerdings auch, daß die Fremdarbeiter sich durch dieses separate Tun ins „Abseits“ stellen, sie sich so gleichsam selbst eine Art Getto schaffen würden.*

*Die richtige Art sei die Bestätigung in einheimischen Vereinen, meinte man, da man sich nur so näher kommen und Verständnis für die Probleme aller Gruppen aufbringen könne.*

*Im Sinne der Integration, die doch wohl die meisten der Immigranten, die sich hier eine Existenz aufbauen, wünschen.*

**DIN**

(t du 13.6.80)

Exiger l'intégration après en avoir bouché les voies, c'est bien, c'est simple, en un mot c'est méconnaître la situation.

La tendance actuelle dans la ville de Luxembourg va vers la création de terrains d'entraînement supplémentaires pour épargner les terrains de haute compétition. Les millions et millions que déboursent nos politiciens - à l'unanimité - pour ces terrains sont destinés à leurs électeurs, c'est-à-dire<sup>es</sup> de ces terrains là, les immigrés restent exclus une fois encore.

Nous avons vu que les circonstances ont contraint les immigrés à choisir la voie parallèle. (Certaines exceptions confirmant la règle: telle l'Udinense-Bayern, le FC Jugo-Grund et la 3e équipe de la Fola-Esch constituées d'immigrés ayant une certaine ancienneté au Luxembourg et n'étant plus considérées comme étrangers par la F.L.F.)

Cette voie parallèle est semée d'obstacles: terrains interdits, subsides inexistantes, etc. Les associations souvent sans expérience luttent pour survivre, luttent pour pouvoir permettre à leurs adhérents la pratique du sport. Les matchs sont devenus des occasions de se retrouver entre compatriotes. Certaines se sont aménagées des terrains à leurs propres frais, beaucoup utilisent le terrain de l'Athénée, une association de Differdange a même loué un terrain à Messancy en Belgique.

Que faire pour débloquer cette situation?

Des actions s'imposent à deux niveaux:  
- éliminer les clauses restrictives réglementant l'

accès des immigrés dans les clubs sportifs  
- "légaler" les associations sportives immigrées existantes, par le biais du football corporatif par exemple, et les admettre ainsi dans le sein de la F.L.F.

Y a-t-il des ébauches d'action ?

- a) Dans la nouvelle convention entre le Luxembourg et le Portugal il faut relever l'article 32: "... De même un effort particulier sera entrepris par les autorités des deux Parties pour faciliter les activités sportives des travailleurs portugais et de leurs familles."

Cette déclaration d'intention se heurte à l'indépendance des fédérations sportives vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette indépendance me semble relative ne serait-ce qu'à cause de l'union personnelle existant entre politiciens et dirigeants fédéraux (MM. Boden, Van den Bulcke, etc)

- b) Lors du 1er séminaire du Conseil de l'Europe sur le sport pour les immigrés à Lisbonne en décembre 1979 les représentants du Ministre des Sports Luxembourgeois ont déclaré que le Luxembourg prépare un document pour promouvoir et encourager la participation des immigrants au sport.

Il est heureux de constater cette volonté du Gouvernement luxembourgeois exprimée à Lisbonne. Attendons les suites à Luxembourg.

- c) Le rapport de Lisbonne parle aussi de la volonté luxembourgeoise d'introduire une "nationalité sportive", dépassant les clauses restrictives. Là encore attendons la suite.

Les déclarations d'intention pour généreuses qu'elles soient ne peuvent cacher l'absence de volonté politique. Il est si facile de parler d'intégration dans les discours officiels et dans des articles de presse, encore faut-il regarder la situation en face et lever les obstacles qui se dressent.

Le refus de dialogue des fédérations sportives et l'absence de volonté politique ont poussé les immigrés dans le ghetto sportif. N'est-ce pas paradoxal que ceux qui les y ont poussé, s'indignent maintenant et veulent en attribuer la responsabilité aux victimes c'est-à-dire aux immigrés?

Les dernières déclarations officielles seront-elles suivies d'actes concrets contribuant à débloquer la situation actuelle?

Serge